

Délibération DEL-CC-2025-245

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 DECEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (52) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (9) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Bernard CARTIER pouvoir à Claudine GRELLIER, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN

Absents (23) : Marie JARRY, Gilles PETRAUD, Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 10-12-2025

Secrétaire de séance : Jérôme BARON

ASSAINISSEMENT

Gestion des eaux pluviales : tarifs 2026

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie assainissement ;

Considérant la proposition de la commission assainissement du 19 novembre 2025.

Il s'agit d'adopter le tarif d'un branchement d'eaux pluviales pour 2026.

Pour 2026, il est proposé de faire évoluer le tarif du branchement d'eaux pluviales comme indiqué dans le tableau suivant :

Tarif 2025	Proposition tarif 2026
Forfait 1 700,00 € TTC + coût au mètre au-delà de 6 ml (1/2 tarif dans le cas d'une servitude en terrain privé)	Forfait 1 725,50 € TTC + coût au mètre au-delà de 6 ml (1/2 tarif dans le cas d'une servitude en terrain privé)

Il est proposé de faire évoluer les tarifs 2026 au mètre linéaire d'un branchement d'eaux pluviales d'une longueur totale supérieure à 6 mètres de la manière suivante :

	Tarifs 2025		Proposition tarifs 2026	
	Sous voirie	Plein champ	Sous voirie	Plein champ
Canalisation diamètre 125 mm	100.00 € HT / m	60.00 € HT / m	101.50 € HT / m	61.00 € HT / m
Canalisation diamètre 160 mm	110.00 € HT / m	70.00 € HT / m	111.50 € HT / m	71.00 € HT / m
Canalisation diamètre 200 mm	120.00 € HT / m	80.00 € HT / m	122.00 € HT / m	81.00 € HT / m
Canalisation diamètre 250 mm	130.00 € HT / m	90.00 € HT / m	132.00 € HT / m	91.50 € HT / m
Canalisation diamètre 315 mm	140.00 € HT / m	100.00 € HT / m	142.00 € HT / m	101.50 € HT / m
Canalisation diamètre 400 mm	160.00 € HT / m	120.00 € HT / m	162.50 € HT / m	122.00 € HT / m

Ces tarifs (y compris le forfait) sont divisés par deux dans le cas d'une servitude en terrain privé.

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver les tarifs des branchements d'eaux pluviales pour 2026 comme détaillé ci-dessus ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

19 DEC. 2025

Transmis en préfecture le

Notifié ou publié le **19 DEC. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,



[Signature]